

## Cours particuliers à domicile : simplifiez les formalités avec le Chèque Emploi Service Universel déclaratif (CESU)

### Le CESU déclaratif :

**C'est un outil de simplification réservé au particulier employeur.** Matérialisé (sous forme de carnet de volets sociaux) ou dématérialisé (site internet), il permet la déclaration nominative mensuelle et génère le prélèvement automatique des charges sociales, l'édition du bulletin de paie du salarié et du récapitulatif fiscal annuel..

#### ➤ Les avantages du CESU déclaratif

- Le CESU simplifie certaines des formalités d'embauche,
- Le particulier employeur n'a pas besoin de calculer lui-même les cotisations sociales,
- Ses cotisations sont prélevées directement sur son compte bancaire,
- Le particulier employeur est dispensé d'établir lui-même un bulletin de paie,
- La rémunération des congés payés du salarié est simplifiée : le salarié perçoit un salaire net majoré de 10 % au titre des congés payés (sous réserve d'un plafond de 32h mensuelles).

#### ➤ Important :

- **L'accord du salarié est obligatoire pour recourir au CESU déclaratif.** Cette mention doit figurer dans le contrat de travail ou dans un avenant.
- **Le particulier employeur doit respecter la Convention Collective applicable et la grille de salaires.**

### Où s'informer :

Pour en savoir plus, créer son espace employeur ou salarié, calculer le salaire net et les cotisations sociales :

- Centre national CESU [www.cesu.urssaf.fr](http://www.cesu.urssaf.fr)
- Pour télécharger gratuitement la Convention collective des salariés du particulier employeur :  
et tout savoir sur l'emploi au domicile entre particuliers  
FEPEM [www.fepem.fr](http://www.fepem.fr) [www.particulieremploi.fr](http://www.particulieremploi.fr)  
Votre Relais Particulier Emploi à Besançon :  
Du mardi au vendredi de 9h à 11h30 et de 14h à 16h30 (sauf le jeudi après-midi)  
7 rue Proudhon - 25000 Besançon.  
Tél 0825 07 64 64 (0,15€/min) Courriel [franche-comte@fepem.fr](mailto:franche-comte@fepem.fr)